

COMMUNE DE SAINT ARNOULT 76490  
13 rue Henri Falaise  
Canton de Notre Dame de Gravenchon  
Arrondissement de Rouen  
☎ 02.35.56.80.82 & 02.35.56.75.57

Arrêté n° 2025 / 036

**Arrêtés réglementant la circulation et le stationnement des poids lourds et des véhicules le  
Mercredi 11 Juin de 16h00 au Jeudi 12 juin 2025 à 17h00.**

Le Maire de la commune de Saint-Arnoult

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu le Code pénal, art.R 610- 5  
Vu les articles L 325-1 du code de la route, art. R325-1 à . R 325-14  
Vu l'article L2213-4 du CGCT art. R 325-15

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de sécurité publique pour installer un poste de commandement dans le cadre du PPI du 12 juin 2025, le stationnement des poids lourds, des cars et des véhicules ;

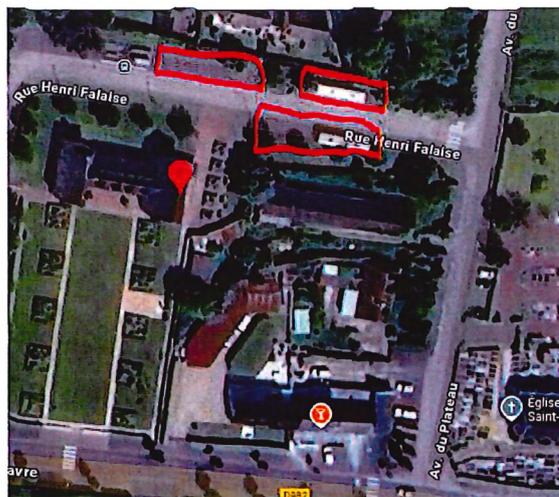
**ARRETE :**

**Article 1 :** Le stationnement des poids lourds, des cars et des véhicules est interdit dans les voies suivantes :

- **Chaque côté de la Rue Henri Falaise le Mercredi 11 Juin de 16h00 au Jeudi 12 Juin à 17h00**

**Article 2 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

- ⇒ Monsieur le Maire
- ⇒ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Caudebec-en-Caux.
- ⇒ Les services de police municipale intercommunale



Fait à Saint-Arnoult, le 05 Juin 2025  
Le Maire, Boris DUBUC

